

CODE FORMATION :
IND 1



PUBLIC :

Tout le personnel intervenant dans des milieux bruyants.



EFFECTIF :

Maximum 20 personnes/ session



PRIX :

Nous contacter



DUREE ET LIEUX :

2h dans les locaux de votre entreprise.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Diaporama avec exposés
Illustrations à partir de cas concrets et de retour d'expérience.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Remise des documents papier et voie électronique.

MODALITÉS INTERVENTION

En présentiel.

MODALITÉS D'EVALUATION

Modalité d'évaluation des acquis par questionnaires à la fin de la session de formation.

MODALITÉS DE SUIVI

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Siège social

163 rue du Colombier
31670 LABEGE
Tél: +33(0)5 62 24 36 76
SIRET 450 059 001 000 21

SENSIBILISATION DES TRAVAILLEURS AUX RISQUES AUDITIFS



OBJECTIFS:

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les risques et rappeler les effets du bruit sur la santé au travail,
- Donner les clés de compréhension de l'exposition sonore (échelle du dB et importance de la durée d'exposition),
- Rappeler le contexte réglementaire pour clarifier les obligations de chacun (employeur, fournisseur de machines, Médecine du Travail),
- Identifier les moyens de protection vis à vis du bruit.



PRE-REQUIS :

Pas de pré-requis pour cette formation.

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

1. De quel risque parle-t'on ? :

- Surdit , risque   moyen ou long terme
- Effets extra-auditifs : stress, d gradation du sommeil, augmentation de la pression art rielle, troubles digestifs, ...

2. Le bruit, de quel ph nom ne s'agit-il ? :

- Source sonore
- Propagation
- R ception

3. L'oreille et le syst me auditif :

- M canismes de l'audition (oreille externe, moyenne et interne)
- Atteintes auditives
- Surdit  professionnelle et presbycousie

4. Echelle du d ciBel, quelques r f rences pour s'y retrouver

5. Exigences r glementaires :

- Seuils d clenchant l'action
- Valeur limite d'exposition
- Les obligations de chacun

6. Moyens de protection contre le bruit :

- Actions sur les sources de bruit
- Action sur la propagation du bruit
- Protecteurs individuels contre le bruit : protection th orique et protection r elle

7. Questions-r ponses